

Pourquoi faire un bilan ?

L'objectif est de mieux se connaître, de savoir comment mettre en avant ses compétences professionnelles et ses atouts personnels pour envisager une montée en compétences et viser une évolution professionnelle.

Quelle démarche suivre ?

Nous vous proposons un entretien d'information (1h) préalable gratuit et sans engagement. Ce rendez-vous a pour objectif de vous présenter le Bilan Professionnel et ses différentes phases, de comprendre notre démarche et les outils utilisés.

Vous rencontrerez le (la) Psychologue / Consultant(e) qui vous accompagnera tout au long de la prestation. Cet échange vous permettra d'exprimer vos attentes et d'élaborer un planning prévisionnel en fonction des disponibilités de chacun.

Nous organisons un entretien tripartite entre vous, votre employeur et le psychologue consultant au cours duquel nous formalisons la demande, les modalités d'accompagnement, les objectifs visés, les différentes phases et les outils.

Notre équipe pédagogique :

- Valérie LORIC
Directrice
- Judith QUERE LE NAVEOS
Conseillère bilan psychologue du travail
- Déborah MANSARD
Conseillère bilan psychologue du travail

Un consultant bilan unique tout au long du bilan, un accompagnement personnalisé, la confidentialité du bilan, des projets validés réalistes et un plan d'action opérationnel.

Nos professionnels garantissent le cadre déontologique du Bilan Professionnel (bureau individuel, contenu méthodologique, ressources documentaires, etc.), et respectent le code de déontologie des psychologues.

Combien de temps ?

Le bilan professionnel dure 24 heures réparties en 8 à 10 séances espacées (possibilité d'adapter la durée des séances), en individuel, étalées sur une période de 3 mois en moyenne.

Les 24 heures sont réparties de la façon suivante : 16 heures de face-à-face, les autres heures étant consacrées aux enquêtes professionnelles et aux recherches personnelles.

Comment financer son bilan ?

Par votre entreprise : par l'OPCO dans le cadre du plan de développement des compétences ou financement direct de l'entreprise.

Le Bilan Professionnel fait l'objet d'une convention entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire.

Nos tarifs

Le tarif du bilan professionnel est de 1500€ HT.

Où faire son bilan ?

3 agences dans le Morbihan :

- 2 rue Ella Maillart - PA Laroiseau - 56000 VANNES
- 5 rue Simone Signoret - Immeuble « Le Transat »
56100 LORIENT
- 1 rue des Eglantines - 56300 PONTIVY

Nous contacter

☎ 02 97 47 67 94 - ✉ contact@360rh.fr

Plus d'informations sur www.360rh.fr

🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



360^{RH}
Richesses Humaines

Quelles sont les étapes du bilan ?

Objectifs pédagogiques :

Le Bilan Professionnel a pour objectif de mieux connaître, identifier les compétences et atouts personnels de votre salarié pour envisager une évolution professionnelle.

Validation et niveau de sortie : sans niveau spécifique, attestation de bilan.

Livrable : remise d'un document de synthèse (propriété de la personne).

Déroulé pédagogique

Analyse de la demande : entretien tripartite employeur/salarié/consultant 360RH.



Phase 1 : Phase préliminaire ⌚ 1h

Confirmation de l'engagement dans la démarche.
Analyse du contexte et préciser les attentes du bilan.
Organisation du bilan : méthodologie.



Phase 2 : Phase d'investigation

1 - Se connaître - ⌚ 2h

Analyse du parcours, des motivations, des intérêts et des valeurs professionnelles.

Outils : évaluation des intérêts (IRMR 3, HEXA 3D), questionnaires, entretiens.

2 - Aptitudes et personnalité - ⌚ 2h à 4h

Evaluation du potentiel à apprendre et analyse de la personnalité.

Outils : tests d'aptitudes et de personnalité, repérage des qualités et des points faibles, entretiens.

3 - Analyser ses compétences - ⌚ 2h à 4h

Repérage des savoir-faire, connaissances, aptitudes et savoir-être.

Outils : tableau des compétences, entretiens, repérage des compétences transférables, recherche documentaire sur les métiers.

4 - Mise en adéquation du profil avec les perspectives professionnelles - ⌚ 8h

Outils : réaliser des enquêtes professionnelles, explorer le marché de l'emploi, cibler des sites spécialisés.

A - Evaluer son profil professionnel, analyser les évolutions transverses et/ou transversales au sein de sa structure (pouvant faire l'objet d'un entretien tripartite avec le responsable, et/ou le service RH et/ou l'employeur).

B - Le cas échéant, valider une reconversion professionnelle.

5 - Formaliser son projet ⌚ 2h à 4h

Validation du projet défini et élaboration du plan d'action.

Outils : Repérage des atouts, des freins, des axes de progrès.

6 - Organiser la communication du projet ⌚ 1h à 2h

Outils : adapter son CV, lettre de motivation, entretien.



Phase 3 : Phase de conclusion

Finaliser le plan d'action et synthèse du bilan : validation d'un ou des projet(s) réaliste(s) et mise en œuvre d'un plan d'action précis pour mener à bien le(s) projet(s).

Restitution tripartite employeur/salarié/consultant 360RH : fiche retour Bilan Professionnel présentant une synthèse du Bilan Professionnel et une préconisation de plan d'action.



La spécificité de 360RH : des projets en adéquation avec votre santé. Partenariat avec les services de santé au travail pour avis d'aptitude sur les projets envisagés.

Une pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Nous proposons un accompagnement personnalisé et individualisé au regard de la situation du handicap ainsi qu'une possibilité d'aménagements concertés avec la personne concernée (rythme de l'accompagnement, principe d'alternance, adaptation des outils, supports, etc.).

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap

Nos centres de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite : accueil adapté. Une maîtrise et une expertise des dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Une équipe expérimentée et pluridisciplinaire (réfèrent handicap, psychologues...) en étroite collaboration avec les partenaires du réseau handicap (Agefiph, MDPH, Cap emploi...).

